

20 mai 2020

Déconfinement au sein du CSE MI !

Pendant le confinement, les établissements du périmètre Matériel Industriel **n'ont pas cessé le travail** !

L'UNSA-Ferroviaire remercie l'ensemble des agents du domaine matériel qui par leur présence ou leur travail à distance ont permis la poursuite de l'activité ferroviaire.

Le 07 mai, le plan de reprise de l'activité a été présenté en CSE pour application dès le 11 mai 2020.

Il a été convenu lors des différentes commissions, à laquelle les représentants locaux de l'UNSA-Ferroviaire ont participé, de définir trois points essentiels :

- L'accueil des agents lors de leur reprise, avec la fourniture des kits de protections individuelles dont les masques, les gants, les gels hydro alcooliques, etc.
- L'information des agents lors de cet accueil sur les modes opératoires d'utilisation des masques, sur les nouvelles procédures de travail, sur la distanciation sociale.
- La mise en place de procédures de rappel des bonnes pratiques, dans un cadre de prévention et de pédagogie.



COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter



Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades



Limiter les déplacements et les contacts au strict minimum



Respecter une distance de sécurité d'au moins 1 mètre

Ce plan est évidemment perfectible et l'UNSA-Ferroviaire a exigé un suivi hebdomadaire pour toute la période de montée en charge au travers des consultations des commissions locales.

En cas de défaillance de l'Entreprise vos élus poseront des droits d'alerte à chaque fois que nécessaire ; vos élus seront également à vos côtés pour vous permettre d'exercer si besoin vos droits de retrait.



En responsabilité, vos élus UNSA-Ferroviaire ont voté POUR cette reprise mais avec des réserves.

N'hésitez pas à contacter les membres de vos commissions locales pour signaler tout manque de matériels de protections (masques, gel hydro alcoolique, gants, etc.), dysfonctionnements, process à revoir, **instructions privilégiant la production à la sécurité sanitaire**, etc.

Et n'oubliez pas : VOUS êtes responsables de votre protection, de celles de vos proches et de vos collègues.

Créateur de lien social !